

A l'attention des candidats aux municipales 2020 dans les communes de la Métropole du Grand Nancy

26 MESURES PRIORITAIRES POUR L'ÉCOLOGIE, LA DEMOCRATIE, LA SOLIDARITE

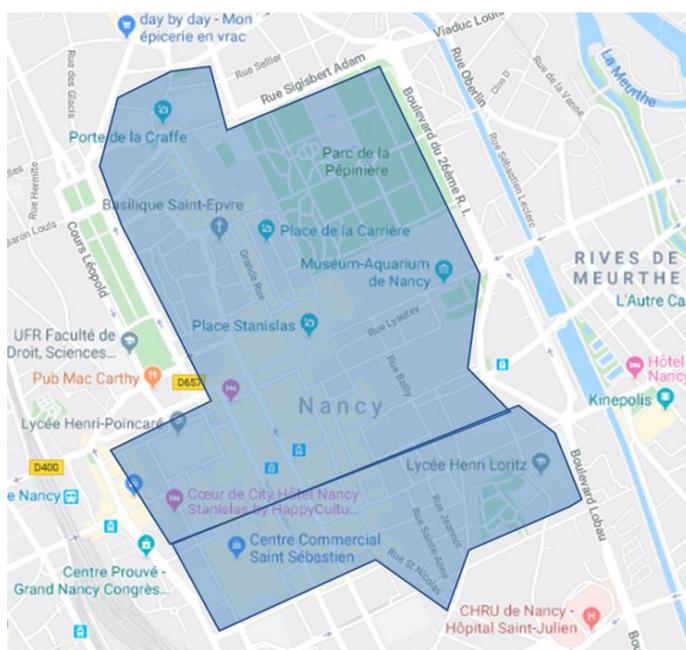
PREAMBULE

Êtes-vous prêts à vous engager à mettre en œuvre tout ou une partie de ces 26 mesures durant le prochain mandat si vous êtes élu.es dans votre commune et à la Métropole ?

Les associations signataires se réservent le droit de faire un point annuel sur la prise en compte avérée des propositions qui suivent.

DÉPLACEMENTS, ALTERNATIVE A LA VOITURE ET QUALITÉ DE L'AIR

1. Instaurer au plus tard à la mi-mandat l'accès gratuit aux transports en commun sur le réseau Stan qui aura été préalablement renforcé (maillage, fréquence, sites propres, priorité aux feux...) pour absorber le surcroît de fréquentation qui en résultera.
2. Mettre en service le tronçon Vélodrome-Brabois du nouveau tramway par l'avenue Général-Leclerc, et en même temps que le reste de la ligne.
3. Mettre en place un plan-vélo métropolitain doté d'un budget de 8 M€/an (= 30 €/an/habitant), et nommer un élu délégué.
4. Mettre en place durant le mandat des zones piétonnes géographiquement ambitieuses (carte ci-dessous).



5. A chaque épisode de pollution de l'air avec procédure préfectorale, relayer largement et quotidiennement les recommandations comportementales et ce, sur l'ensemble des outils de communication de la collectivité (site internet, réseaux sociaux, affichage administratif...).

RESTAURATION COLLECTIVE

6. Servir, dès 2022, dans les restaurations collectives (écoles, EHPAD, centres de loisirs...) des repas équilibrés
 - à partir d'ingrédients 100 % bio, locaux, équitables,
 - par la mise en place d'une légumerie,
 - au moins deux fois par semaine, exclusivement sans viande ni poisson,
 - en proposant quotidiennement une alternative sans viande ni poisson.

URBANISME

7. Cesser dès le début du mandat toute construction dans les zones agricoles et les espaces naturels, à sauvegarder les trames vertes et bleues, les parcelles de jardins, les vergers, et inscrire ces dispositions au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
8. Favoriser durant le mandat une agriculture urbaine écologique et de proximité en assurant une maîtrise foncière qui permette de restaurer une ceinture maraîchère, de créer des fermes communales ou intercommunales et de soutenir des installations en maraîchage.
9. Annuler le contrat de concession avec Valvital dès le début du mandat et élaborer avec les usagers et les associations concernées un nouveau projet de réhabilitation et de valorisation du site du Grand Nancy Thermal.
10. Interdire les écrans numériques publicitaires dans le Règlement Local de Publicité Intercommunal, en accord avec le principe de liberté de réception.
11. Installer des points d'eau potable, du mobilier urbain non hostile, des toilettes publiques, le tout accessible jour et nuit.
12. Cesser le déploiement de la vidéosurveillance sur la voie publique, et ne pas doter la police municipale d'armes à feu.
13. Réaliser un audit sur la performance énergétique de l'ensemble du parc immobilier de votre commune et de la Métropole, vacants et occupés, et le réhabiliter au plus haut niveau de performance énergétique (viser la norme BBC rénovation).

GESTION DES DÉCHETS

14. Mettre en place dès 2021 un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés visant à réduire d'au moins 40 % la production de déchets à la fin du mandat et contenant notamment les mesures suivantes : cesser tout achat de produits jetables par la collectivité ; autoriser l'accès aux gisements d'objets en déchetteries aux associations – notamment du domaine du réemploi – et aux habitants via des zones dédiées ; installer dans l'espace public des poubelles à double entrée pour permettre le tri des déchets recyclables sur tout le territoire.
15. Mettre en place une collecte séparée des bio-déchets avant 2025 et doubler la capacité de compostage partagé.

DÉMOCRATIE

16. Sur les grands projets municipaux et métropolitains, mettre en place une ou plusieurs assemblées citoyennes locales et/ou thématiques dotées de moyens d'expertise, de publication de leurs travaux... qui auront un pouvoir de proposition et d'alternatives.
17. Organiser des référendums locaux d'initiative citoyenne (municipal, métropolitain, de quartier...) précédés de débats publics (réunions publiques à différents niveaux, débats contradictoires...) permettant à tous les citoyens majeurs d'imposer des sujets et d'exercer directement le pouvoir de décision.
18. Dès la fin des contrats de délégation de services publics en cours, gérer en régie publique autonome (composée d'élus, salariés du service, associations d'usagers, services concernés de la collectivité et de l'Etat...) les services publics importants (transports publics, déchets, chauffage urbain, eau et assainissement, restauration collective...).
19. Mettre gracieusement des locaux à la disposition des associations qui le demandent afin de garantir leur droit de réunion.
20. Mettre en place un conseil de la vie associative qui rassemblera les associations de votre commune et leur permettra de s'organiser ensemble, d'initier des projets ensemble pour lesquels leur sera attribué un budget.

SOLIDARITE

21. Prendre un arrêté interdisant toute expulsion sans solution de relogement.
22. Réaliser, en coopération avec les associations parties prenantes, un état des lieux des bâtiments communaux et métropolitains inoccupés ; présenter publiquement cet état des lieux des bâtiments vacants dans les 6 mois suivant l'élection ; puis, dans les 6 mois qui suivent, utiliser ces locaux pour loger les personnes sans abri, sans papiers, d'où qu'elles viennent.
23. Scolariser/accueillir tous les enfants, Français et étrangers, conformément à la loi, dans l'école la plus proche de leur lieu de logement/hébergement.

ÉCONOMIE

24. Elaborer puis adopter en conseil municipal et métropolitain un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) dans les 18 mois qui suivent votre élection.
25. Nommer un élu référent responsable de la prise en compte des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics de la collectivité.
26. Adhérer dès l'année 2020 à l'association porteuse du florain, monnaie locale du sud Meurthe-et-Moselle, et travailler avec cette dernière à la possibilité d'encaisser le paiement de certains services publics de proximité (musées, médiathèques, piscines, cantines...) en florains.

CES MESURES ONT ÉTÉ ÉLABORÉES PAR UN COLLECTIF D'ASSOCIATIONS SISES SUR LE TERRITOIRE DU GRAND NANCY



VOUS RETROUVerez CES MESURES ET LE POSITIONNEMENT DES CANDIDATS SUR LES SITES DE CES STRUCTURES AINSI QUE SUR :

NotrePlan.net